

# CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

---

## Résolution 155 (2003)<sup>1</sup> sur le réseau des Associations de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-Est (Nalas-SEE)

Le Congrès,

1. A la suite des Forums des villes et régions de l'Europe du Sud-Est (Skopje, Istanbul, Novi Sad), de la Recommandation 112 et de la Résolution 135 adoptées le 6 juin 2002,

2. Rappelle le mandat adopté par le Bureau le 2 juillet 2002 confiant au Groupe de travail ad hoc des élus locaux et régionaux du sud-est de l'Europe la charge de «contribuer au développement du réseau des Associations de pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est en veillant à y faire participer aussi les associations des régions, notamment l'Association des régions d'Albanie»;

3. Se félicite de la mise en place du réseau des Associations de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-Est (réseau Nalas) et des séminaires de formation organisés en 2002-2003 à l'intention du personnel d'encadrement et des membres des associations, ainsi que des experts du sud-est de l'Europe;

4. Remercie les autorités suisses (ministère des Affaires étrangères – DDC) du soutien important qu'elles ont apporté, dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, au développement du réseau depuis sa mise en place, ainsi que l'Association grecque des municipalités (KEDKE), pour le soutien à des activités ponctuelles, et Local Government Initiative (LGI) de la Fondation Soros, pour son soutien futur;

5. Remercie l'Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie (NAMRB) d'avoir contribué au lancement du réseau dès 2001, et du soutien qu'elle a apporté en 2002 en ce qui concernait le secrétariat, ainsi que la Fédération roumaine des municipalités (FALR) d'assurer le secrétariat du réseau en 2003;

6. Conscient:

*a.* de l'importance du rôle que jouent les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux de la région dans l'élaboration d'une meilleure décentralisation dans les pays du sud-est de l'Europe;

*b.* des difficultés matérielles qu'ont certaines d'entre elles, ce qui peut les empêcher de remplir pleinement les fonctions qu'en attendent leurs membres;

7. Remercie la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe (Fedre) d'avoir réalisé une enquête sur place auprès des diverses associations membres du réseau entre la mi-octobre 2002 et fin février 2003;

8. S'engage à poursuivre son soutien politique et matériel au réseau, en vue:

*a.* de mieux faire connaître ses travaux, notamment auprès des membres du CPLRE, de l'Union européenne (UE), du Comité des régions de l'Union européenne (par le biais notamment d'un stand d'information), de développer son site Internet [www.nalas-see.org](http://www.nalas-see.org) de façon plus interactive et de publier les résultats de ses activités;

*b.* de mettre en place des structures adéquates sur les plans juridique, humain, technique et financier;

*c.* de diversifier ses activités, au-delà des ateliers de travail (workshops) déjà organisés régulièrement, en s'attachant à augmenter le nombre de ceux qui en bénéficient, et en lançant des projets pilotes répondant aux priorités des associations sur le plan national (formation, renforcement de la capacité des associations en matière de lobbying, de prestations de services et d'expertises à leurs membres, etc.);

*d.* de développer l'activité de liaison entre les membres du réseau et avec les associations internationales et européennes de pouvoirs locaux (CCRE, ARE, IULA, FMCU, etc.), afin de conduire des projets communs et de faciliter l'intégration des différentes associations dans une coopération internationale et européenne.

---

1. Discussion par le Congrès et adoption le 22 mai 2003, 3<sup>e</sup> séance (voir document CG (10) 10, projet de résolution présenté par M. S. Sofianski, rapporteur).